

<http://validation.pressindex.com/PigeWeb/2007/9/15/1000/497/HTML/1868706655.htm>

REF: ed216200709150515021-PROG-03336939 - 15/09/2007

Restructurez vos crédits pas à n'importe quel prix

Lorsque les choses vont mal, que l'on s'est laissé aller à accumuler plusieurs crédits, ou trop de dettes, lorsque la charge de remboursement se fait trop lourde, il existe une solution pour repartir d'un bon pied et éviter le surendettement : c'est la restructuration de crédits. Comprenez le recours à un professionnel du monde bancaire ou financier qui va fusionner l'ensemble du passif et vous accorder un prêt global permettant d'y faire face avec des mensualités adaptées à votre budget en jouant sur l'allongement du crédit

Cette opération de sauvetage peut être intéressante mais il ne faut pas se cacher qu'elle a un coût : frais de dossier, frais de remboursement anticipé des emprunts précédents, montant des intérêts d'autant plus lourd que le nouveau prêt sera plus long Les solutions proposées varient de 7 à 12 ans pour une restructuration sans garantie et de 15 à 35 ans avec garantie hypothécaire

L'opération est en revanche très lucrative pour les intermédiaires financiers qui se livrent une concurrence féroce sur ce marché et rivalisent de publicité. Il vaut donc mieux prendre le temps de bien se renseigner et de faire jouer la concurrence en commençant par aller voir son propre banquier. Les officines spécialisées peuvent également être de bon conseil mais le meilleur a souvent cotoyé le pire. D'où une structuration de l'activité d'intermédiation bancaire, qui compte aujourd'hui environ 2 000 intervenants, désormais strictement encadrés (une directive européenne sur le crédit à la consommation est en cours de préparation). Deux organisations regroupant les professionnels sont à la disposition des emprunteurs pour les aider dans le choix de leur intermédiaire : l'AFIB (Association française des intermédiaires bancaires) et le SIOB (Syndicat des intermédiaires en opérations de banque)

Lorsque le dossier de restructuration du passif est bien monté, le bénéficiaire peut profiter d'une réduction des taux d'intérêts (les crédits renouvelables, ou « revolving », sont souvent consentis à des taux prohibitifs) et d'une adaptation du délai de remboursement. La conjugaison des deux facteurs permet généralement de faire baisser les mensualités de 30 à 50 % pour les ramener à un niveau acceptable (entre 30 et 40 % des revenus incluant la charge du logement)

La restructuration de crédit apparaît alors comme une alternative au surendettement, évitant le fichage et des issues traumatisantes, telles que la vente de biens.

Copyright © 2007 Pressindex & SPQR - Le Progrès